



# BOURSE CHRONIQUES NOMADES 2012

## FORMULAIRE DE CANDIDATURE

NOM.....

PRÉNOM .....

DATE DE NAISSANCE ..... NATIONALITÉ .....

ADRESSE .....

CODE POSTAL ..... VILLE .....

TÉLÉPHONE ..... FAX .....

E-MAIL .....

PAYS ET VILLE DU PROJET.....

.....

.....

.....

.....

.....

VILLE DE

reims

[www.reims.fr](http://www.reims.fr)

CHRONIQUES  
★ NOMADES  
FESTIVAL DE PHOTOGRAPHIES DE VOYAGES

## **Article 1 - Conditions**

Le Prix 2012 Chroniques Nomades est ouvert à tout candidat français ou étranger résidant en France depuis au moins le 30/03/2011, aucune limite d'âge n'est fixée.

## **Article 2 - Prix**

Le lauréat se verra attribuer une bourse de 5000 € destinée à réaliser un projet de voyage photographique.

## **Article 3 - Candidatures**

1 - Tout candidat doit remplir les conditions de l'article 1.

2 - Il doit également présenter un dossier de photographies.

Chaque dossier, texte de présentation, bio, motivation + éléments visuels, qui ne devra pas dépasser le format A4

a) Sera soit un dossier papier constitué d'un portfolio papier de 15 images allant du format 13 X 18 au format 21 X 29,7 cm,

b) Soit une copie numérique du dossier enregistrée sur CD ou DVD et comprenant :-

15 images en basse résolution (800 pixels sur le plus grand côté) en format .jpg

( Les fichiers image devront avoir un titre de fichier de la forme : nom numéro.jpg, le nom étant le nom de famille du photographe et le numéro étant le numéro d'ordre de l'image dans la série de 01 à xx )

Le jury effectuera sa sélection exclusivement au regard des dossiers papier et (ou) copie numérique.

Les sites internet des candidats ne pourront pas être considérés comme pièce du dossier de candidature.

Tout dossier ne correspondant pas aux normes demandées, sera écarté de la sélection.

Chroniques Nomades décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de destruction des tirages du dossier pendant la sélection par le jury ou lors de l'acheminement postal.

Toutes personne désirant un retour des éléments joints, devra joindre une enveloppe Format A4 oblitérée.

3 - Le candidat devra en outre présenter un projet écrit dans lequel il précisera le but et l'objet de son voyage.

## **Article 4 - Envoi**

1 - Les dossiers constitués selon les dispositions de l'article 3 devront être expédiés par les candidats à l'adresse suivante :

Bourse Chroniques Nomades Caisse d'Epargne

Caisse d'Epargne Lorraine Champagne-Ardenne

12-14 rue Carnot

51 100 REIMS.

2 - Aucun dossier ne sera accepté après le 2 avril 2012

## **Article 5 - Jury**

1 - Le jury du prix est composé de diverses personnalités du monde de l'image.

2 - Le jury statue souverainement, ses décisions sont sans appel.

3 - Le jury délibère à huis clos.

4 - Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer la dotation. Celle-ci pourra faire l'objet d'un report l'année suivante.

## **Article 6 - Résultats**

Le résultat sera proclamé par le jury le jour même de sa réunion. Le lauréat sera informé par courrier, dans les huit jours qui suivront la réunion du jury.

## **Article 7 - Dommages ou pertes**

Tout candidat éventuel s'engage par avance, à ne prétendre à aucune compensation ni à aucun indemnité si ses images étaient endommagées ou perdues pour quelque cause que ce soit, à quelque moment que ce soit.

## **Article 8 - Droits et mentions**

1 - La reproduction des photographies qui composent les dossiers est limitée exclusivement à la promotion du Prix, les organisateurs considérant en avoir reçu implicitement l'autorisation

2 - Le lauréat s'engage à mentionner sa distinction : « Lauréat du Prix 2012 Chroniques Nomades / Caisse d'Epargne » lors de l'exposition ou de l'édition de l'œuvre produite par ce prix.

## **Article 9 - Droits des tiers**

Les participants devront s'assurer par eux-mêmes et garantir aux organisateurs que les œuvres qu'ils auront sélectionnées ne porteront ni directement ni indirectement atteinte aux droits des tiers, ou qu'ils ont obtenu de ces derniers les autorisations nécessaires pour une éventuelle reproduction ou exposition.

## **Article 10**

La participation au Prix 2012 Chroniques Nomades implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

## Dates et durée du séjour

---

.....

## Résumé du projet

---

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

## Aides déjà obtenues (préciser l'année d'obtention)

---

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

## Conditions d'inscription

---

Le Prix 2012 Chroniques Nomades s'adresse aux artistes de nationalité française ou résidant en France depuis au moins un an. Les artistes doivent justifier d'une expérience professionnelle.  
Aucune limite d'âge n'est imposée.

### Dates limites d'envoi des dossiers :

Les candidatures doivent être envoyées au plus tard le 31 mars 2012 à l'adresse suivante :

Bourse Chroniques Nomades Caisse d'Épargne  
Caisse d'Épargne Lorraine Champagne-Ardenne  
12-14 rue Carnot  
51 100 REIMS

Aucun dossier ne sera accepté après la date limite de candidature, le cachet de la poste faisant foi en cas d'envoi postal.

### Constitution du dossier – rappel :

- Le formulaire de candidature (en 2 exemplaires photocopies)
- Un Curriculum Vitae (en 2 exemplaires)
- Le projet, une note dactylographiée de 2 à 10 pages (en 2 exemplaires).
- Une photocopie de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité.
- un dossier photographique (voir article 3)

Une déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est le seul auteur des œuvres soumises au jury. En cas d'œuvres effectuées en collaboration, les co-auteurs doivent être déclarés ainsi que leur part dans la réalisation de l'œuvre.

## Obligation du lauréat

---

Le lauréat déclare faire toutes diligences pour mener à bien le projet artistique pour lequel il a été sélectionné, étant précisé que par cette sélection et son séjour sur le lieu d'accueil, il participe à la représentation de la scène artistique française dans ce pays étranger.

Le lauréat s'engage à envoyer une fois par mois (à partir de sa date de départ) un témoignage écrit du déroulement

de son séjour (sous forme de notes de voyage, lettre, fax, e-mail.. ou simple carte postale).

Si pour des raisons personnelles ou liées au projet, le lauréat doit quitter provisoirement le territoire d'accueil, il devra en informer préalablement Chroniques Nomades / Caisse d'Épargne

Je soussigné(e)..... déclare assurer la responsabilité des pièces confiées à Chroniques Nomades / Caisse d'Épargne et ne saurais rendre celle-ci responsable en cas de perte, vol ou dégradation du dossier.

Je m'engage, par ailleurs, à faire état de l'aide accordée sur tout support écrit relatif à ce projet et à mentionner : Lauréat du Prix 2012 Chroniques Nomades / Caisse d'Épargne

Je déclare avoir pris connaissance et accepté les conditions de séjour spécifiées dans le formulaire Chroniques Nomades / Caisse d'Épargne (conditions d'inscription, obligations du lauréat, règlement général)

Mention « lu et approuvé » (manuscrite obligatoire)

Date

Signature